

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 8 avril 2022

La séance commence à 18h.

**Présents :** Rose-Marie FALQUE ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ, Lionel TIROLE, et Jean-Claude ROUBAUD.

## **Absents excusés :**

Justine GARNIER, absente, donne procuration à Louisa IKHLEF,  
Nicolas MALO absent, donne procuration à Thomas MELLE,  
Aurélié GEORGES absente, donne procuration à Jean Claude ROUBAUD.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

### **2. Etat annuel présentant les indemnités versées aux membres du conseil municipal**

En introduction et comme prévu à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi Engagement et Proximité, Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, avant le vote du budget, les montants des indemnités annuelles brutes perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

### **3. Approbation du compte administratif – Budget principal de la commune**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2021 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

#### **Investissement :**

Dépenses	Prévu :	1 054 125.34 €
	Réalisé :	443 233.15 €
	Reste à réaliser :	624 897.82 €

Recettes	Prévu :	1 154 466.63 €
	Réalisé :	855 953.49 €
	Reste à réaliser :	283 597.00 €

#### **Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	741 525.33 €
----------	---------	--------------

	Réalisé :	705 954.76 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	949 625.44 €
	Réalisé :	1 032 047.26 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice :</u></b>		
	Investissement :	412 720.34 €
	Fonctionnement :	326 092.50 €
	Résultat global :	738 812.84 €

#### **4. Approbation du compte administratif – Budget de la Caisse des écoles**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2021 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget de la Caisse des Ecoles soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>		
Dépenses	Prévu :	24 150.00 €
	Réalisé :	16 506.35 €
Recettes	Prévu :	24 150.00 €
	Réalisé :	24 150.00 €
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice :</u></b>		
	Fonctionnement :	7 643.65 €
	Résultat global :	7 643.65 €

#### **5. Approbation du compte administratif – Budget de la Forêt**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2021 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget de la Forêt soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu :	35 285.00 €
	Réalisé :	27 461.58 €
	Reste à réaliser :	6 538.42 €

Recettes	Prévu :	35 285.00 €
	Réalisé :	14 000.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	117 886.00 €
	Réalisé :	69 708.78 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	132 658.28 €
	Réalisé :	133 602.93 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 13 461.58 €
Fonctionnement :	63 894.15 €
Résultat global :	50 432.57 €

**6. Approbation du compte administratif – Budget de l'eau**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2021 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget de l'eau soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu :	203 547.32 €
	Réalisé :	74 611.69 €
	Reste à réaliser :	113 068.52 €

Recettes	Prévu :	203 547.32 €
	Réalisé :	145 071.90 €
	Reste à réaliser :	44 819.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	79 782.00 €
	Réalisé :	57 211.04 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	119 051.19 €
	Réalisé :	114 872.34 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	70 460.21 €
Fonctionnement :	57 661.30 €
Résultat global :	128 121.51 €

**7. Approbation du compte administratif – Budget du Lotissement**

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2021 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget du Lotissement soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu :	619 545.24 €
	Réalisé :	256 552.21 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	818 566.00 €
	Réalisé :	65 199.88 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	834 093.45 €
	Réalisé :	80 706.78 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	1 027 143.05 €
	Réalisé :	240 766.95 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 191 352.33 €
Fonctionnement :	160 060.17 €
Résultat global :	- 31 292.16 €

**8. Approbation du compte de gestion – Budget principal de la commune**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget communal est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier municipal du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **9. Approbation du compte de gestion – Budget de l'Eau**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget de l'eau est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier municipal du budget de l'eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **10. Approbation du compte de gestion – Budget de la Forêt**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget de la forêt est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier municipal du budget de la forêt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **11. Approbation du compte de gestion – Budget de la Caisse des écoles**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier municipal du budget de la Caisse des Ecoles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **12. Approbation du compte de gestion – Budget du Lotissement**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget du Lotissement est établi par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier municipal du budget du Lotissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **13. Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement et d'investissement – Budget Communal**

Après avoir examiné le compte administratif du budget Communal, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	97 200.06 €
- Un excédent reporté de :	228 892.44 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	326 092.50 €
- Un excédent d'investissement de :	412 720.34 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	341 300.82 €

Soit un excédent de financement de :	71 419.52 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	326 092.50 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>326 092.50 €</u>
RESLUTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	412 720.34 €

#### **14. Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement et d'investissement – Budget EAUX**

Après avoir examiné le compte administratif du budget de l'eau, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 720.11 €
- Un excédent reporté de :	55 941.19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	57 661.30 €
- Un excédent d'investissement de :	70 460.21 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	68 249.52 €
Soit un excédent de financement de :	2 210.69 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	57 661.30 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>57 661.30 €</u>
RESLUTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	70 460.21 €

#### **15. Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement – Forêt**

Après avoir examiné le compte administratif du budget de la Forêt, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de :	14 516.40 €
- Un excédent reporté de :	78 410.55 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 894.15 €
- Un déficit d'investissement de :	13 461.58 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	6 538.42 €
Soit un besoin de financement de :	20 000.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	63 894.15 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	20 000.00 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>43 894.15 €</u>
RESLUTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	13 461.58 €

#### **16. Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement – Budget de la Caisse des Ecoles**

Après avoir examiné le compte administratif du budget De la Caisse des écoles, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 943.98 €
- Un excédent reporté de :	4 699.67 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 643.65 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	7 643.65 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	7 643.65 €

### **17. Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement et d'investissement – Budget Lotissement**

Après avoir examiné le compte administratif du budget du Lotissement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	9 931.12 €
- Un excédent reporté de :	150 129.05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	160 060.17 €
- Un déficit d'investissement de :	191 352.33 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	191 352.33 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	160 060.17 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>160 060.17 €</u>
RESLUTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	191 352.33 €

### **18. Vote des taux d'imposition :**

Madame le Maire propose le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales voté en 2021 soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 32.80 %, comprenant le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur le non bâti : 40.33 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

### **19. Vote du budget primitif 2022 – budget principal de la commune**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement :	1 064 234.50€
Dépenses de fonctionnement :	958 042.35 €

#### **Section d'investissement**



Recettes d'investissement : 987 827.60 € (dont 624 897.82 € de RAR)  
Dépenses d'investissement : 976 615.82 € (dont 283 597.00 € de RAR)  
Le conseil municipal charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2022.

## **20. Vote du budget primitif 2022 – budget de la Caisse des écoles**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la Caisse des écoles comme suit :

### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 27 710.00 €  
Dépenses de fonctionnement : 27 710.00 €

## **21. Vote du budget primitif 2022 – budget de la Forêt**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune comme suit :

### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 182 904.15 €  
Dépenses de fonctionnement : 158 693.19 €

### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 46 500.00 €  
Dépenses d'investissement : 46 500.00 € (dont 6 538.42 € de RAR)

## **22. Vote du budget primitif 2022 – budget de l'eau**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de l'eau comme suit :

### **Section d'exploitation**

Recettes d'exploitation : 108 756.41 €  
Dépenses d'exploitation : 94 489.97 €

### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 144 304.18 € (dont 44 819 € de RAR)  
Dépenses d'investissement : 126 503.63 € (dont 113 068.52 € de RAR)

## **23. Vote du budget primitif 2022 – budget du Lotissement**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement comme suit :

### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 1 013 581.47 €  
Dépenses de fonctionnement : 853 521.30 €

### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 889 430.30 €  
Dépenses d'investissement : 635 462.63 €

## **24. Attribution de subventions aux associations**

### **- ADMR :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 17 mars 2022, envoyé par Madame Jacqueline THIERY, Présidente de l'ADMR.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 300 € à l'Association ADMR du secteur de Baccarat.

### **- VMEH : visite des malades en milieu hospitalier de Baccarat**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 18 mars 2022, envoyé par Madame Eliane LEBOBINNEC, Responsable de VMEH du secteur de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à VMEH du secteur de Baccarat.

### **- Croix Rouge Française :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 16 février 2022, envoyé par Monsieur Alain MAGRON, Vice-Président de La Croix Rouge Française, unité locale de Dombasle, Saint Nicolas, Varangéville, Rosière et Baccarat

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 300 € à l'Association Croix Rouge Française.

### **- Les Restaurant du cœur :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 9 février 2022, envoyé par Monsieur Robert LAROSE, Président des Restos du Cœur.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 12 voix pour, accepte d'allouer une subvention de 300 € à l'Association Les Restos du Cœur.

## **25. Vente des parcelles 1 et 4**

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les prix de vente des parcelles du nouveau lotissement de la Croisette.

Deux nouvelles demandes de réservation de parcelles ont eu lieu :

Numéro du lot	Numéro de parcelle	Surface du lot	Prix de vente	Acquéreurs
1	ZP 33	626 m <sup>2</sup>	43 820 €	Mme ALVES DE CARVALHO Lauren Mr BROCARD Jonathan
4	ZP 36	735 m <sup>2</sup>	51 450 €	Mme Maryse MATH

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la cession des lot 1 et 4 du nouveau lotissement de la Croisette comme présenté dans le tableau ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes de vente se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune.

## **26. Participation citoyenne**

Suite à la formation « Opération Citoyenne » effectuée par la Gendarmerie, la commune souhaite mettre en place une collaboration pour participation citoyenne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Mme la Maire à signer la convention tripartite mairie/préfecture/gendarmerie nationale.
- Accepte la mise en place de l'opération « participation citoyenne ».

## **27. Libération de la provision sur le budget Forêt**

Le budget primitif FORET 2022 prévoit de libérer les 60 000 € du compte de provisions pour atténuer la charge de 31 383.19 € d'admission en non-valeur Wood Trade Service.

210 000 € avaient été provisionnés en 2002 pour les impayés des ventes de bois de la tempête. Une partie de cette provision a été libérée en 2007, 150 000€. Il restait donc 60 000 € de provisions sur le compte 1581.

Il convient donc de délibérer pour la libération des provisions pour un montant de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la libération de ces provisions et l'alimentation de l'article 7815 de 60 000 €. Ces opérations sont inscrites sur le budget primitif 2022 de la Forêt.

## **28. Groupement de commande pour l'achat d'Énergie**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune d'Azerailles a adhéré en 2017 au groupement de commande organisé par la Métropole du Grand Nancy pour la fourniture de gaz naturel afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.

Le marché groupé de gaz naturel, renouvelé au 1<sup>e</sup> janvier 2021 arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La Métropole prépare un nouvel appel d'offre pour la fourniture du Gaz de 2023 à 2025. Il se positionne comme coordonnateur et assure, pour l'ensemble des membres, les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion au groupement et toutes les pièces nécessaires.

## **29. Questions diverses**

Monsieur Thibault BAZIN, député, nous informe qu'une réunion publique aura lieu le 20 mai à AZERAILLES pour sa campagne aux élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00